

**Global Leaders' Meeting on Gender Equality and Women's Empowerment:
A Commitment to Action**

27 September 2015, New York

**Belgium's commitments to the full, effective and accelerated implementation
of the Beijing Declaration and Platform for Action**

Discours du 1er ministre Charles Michel

(Seul le texte prononcé fait foi.)

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames, Messieurs,

La lutte contre les discriminations fondées sur le sexe, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et la promotion de l'égalité des femmes et des hommes constituent des priorités pour la Belgique depuis de nombreuses années.

Se battre contre ces violences et discriminations, c'est défendre la mise en œuvre des droits humains fondamentaux des femmes. De tous leurs droits, y compris les droits sexuels et reproductifs. Le respect de ces droits humains est universel. Aucune tradition, culture, coutume, religion ne peut justifier un fait de violence, une discrimination à l'égard d'une femme.

Aujourd'hui, en 2015, 20 ans après la Déclaration de Beijing et sa plate-forme d'action, le temps des bilans est révolu, il faut passer à leur mise en œuvre concrète et accélérée. L'égalité des femmes et des hommes est l'affaire de tous et toutes. Elle constitue encore un défi dans de nombreux Etats. En Belgique aussi, dans certains domaines. C'est pourquoi nous avons décidé de nous engager :

Nous engager à poursuivre notre partenariat stratégique avec ONU Femmes via notre coopération développement.

Nous engager à adopter et mettre en œuvre notre sixième plan d'action national de lutte contre la violence basée sur le genre en conformité avec les dispositions de la Convention d'Istanbul. Il visera une approche globale, coordonnée et multisectorielle de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Nous engager, dans ce cadre, à faire de la lutte contre les violences sexuelles une priorité, en Belgique.

La Belgique s'est aussi engagée à faire de la lutte contre les violences sexuelles une priorité dans le contexte des conflits armés. Notre pays s'est aussi résolument engagée dans cette voie en assurant une mise en œuvre concrète de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité via des plans d'action dont le deuxième a été adopté en 2013.

Nous engager à prendre en compte les formes de discrimination multiples dont sont victimes les femmes, notamment en développant des plans d'action et des campagnes.

Nous engager à rendre effective les législations et plans d'action visant l'approche intégrée de la dimension de genre. Le développement des statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de genre est fondamental dans ce contexte. Il l'est aussi pour répondre au suivi des objectifs de développement durable que nous venons d'adopter.

L'égalité des femmes et des hommes fait partie de ces objectifs mais elle constitue aussi un moyen essentiel de ce développement. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 nous offre l'opportunité de mettre en avant cette égalité et de faire en sorte que sa transversalité soit prise en compte dans l'ensemble des objectifs définis. La situation des femmes et des hommes est loin d'être semblable. Nous devons en tenir compte en mesurant ces différences.

L'égalité des femmes et des hommes ne peut plus encore attendre 20 ans avant d'être effective.